

OUTIL

MOTUS... ET BOUCHE DÉCOUSUE

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, fait écho dans ces pages à des outils d'animation ou de travail en groupe. La plupart étaient relatifs à un thème de santé comme l'alimentation ou les drogues. Nous présentons cette fois un outil qui ne s'attache pas à une problématique particulière mais à la dynamique du groupe elle-même et peut donc intéresser tout animateur: le jeu Motus vient d'être réédité sous une nouvelle forme graphique.

Ce jeu a été conçu par l'asbl Le Grain et produit par l'asbl Question Santé, cette dernière étant également responsable de l'édition 2010. Il a été distingué par la Communauté française, qui lui a décerné son prix 1983 du jouet éducatif – et qui récidive aujourd'hui puisque c'est grâce à elle que cette nouvelle édition a vu le jour. Son nom tient à ce qu'il vise à dépasser les dysfonctionnements de la communication dans un groupe et à favoriser les échanges grâce au langage symbolique. Motus ? Il s'agit de se taire, certes (de s'interdire de commenter les interventions des autres pour mieux les écouter), mais aussi de prendre la parole en observant les règles du jeu, celles-ci visant à tempérer les bavards, à aider les silencieux à s'exprimer et à inviter tout un chacun à synthétiser sa pensée.

En bref, le jeu comprend 280 carrés prédécoupés porteurs de dessins, 6 octogones « carrefours » à partir desquels les précédents pourront être disposés, 30 carrés blancs à remplir éventuellement par les participants, 5 saute-motus (pour passer son tour) et un guide de l'animateur auquel nous renvoyons nos lecteurs pour plus de détails ! Chaque joueur choisit un ou plusieurs dessins, écoute les interprétations des autres, énonce les raisons de son choix... Les consignes peuvent varier selon l'objet de l'animation. Les utilisations sont en

effet multiples, que ce soit avec des jeunes ou avec des adultes : organiser une discussion sur un sujet passionné, faire connaissance en groupe, connaître les opinions de chacun, chercher de nouvelles idées, cerner la structure du groupe, inventer une histoire, distinguer faits, jugements et sentiments... Le point commun étant le recours à l'imaginaire, à partir des dessins proposés.

Ces dessins peuvent être utilisés en fonction de ce qu'ils représentent mais aussi de ce qu'ils évoquent, de leurs connotations, variant d'une personne à l'autre et d'un moment à un autre. Ainsi, l'image d'un volcan peut faire penser à l'Eyjafjöll (en mai dernier) ou à toute autre éruption volcanique, mais aussi à un déchaînement, à la brutalité, la violence, la destruction. C'est tout l'intérêt d'un outil qui fait appel à l'imaginaire. Dans un groupe-classe, Motus peut permettre à l'animateur de faire connaissance avec un nouveau groupe, d'explorer les représentations de la santé, de débattre d'un thème controversé en évitant de s'enliser d'emblée dans les stéréotypes, de faire appel à la créativité du groupe pour trouver des issues à une situation...

Le guide d'animation (4 pages) formule une demi-douzaine de suggestions, mais rien n'empêche l'animateur de faire preuve d'in-

ventivité, comme le montre ce témoignage : « *Quand on a envie de faire une évaluation pas trop lourde à la fin d'une matinée ou d'une journée de formation, cela se traduit souvent par un tour de table un peu ronronnant, comme une convention qu'il faut bien respecter. Ce que les premiers ont dit inspire généralement les suivants. L'animateur peut rarement en tirer beaucoup plus que ce qu'il a déjà observé par lui-même. J'ai déjà essayé de baliser ce processus en proposant une grille de questions, en demandant à chacun de réfléchir pendant 5 minutes et de préparer ses réponses par écrit, mais ce n'est pas toujours plus dynamique, cela garde un côté un peu scolaire. Alors qu'en parlant de symboles, les gens se laissent aller à leur imaginaire, se rappellent des choses auxquelles ils n'auraient pas pensé, font des rapprochements inattendus, rebondissent sur les choix des autres, etc. Non seulement le tour de table prend une autre allure mais les échanges qui s'ensuivent sont moins conventionnels, les gens se sentent plus libres de faire des liens qui ne sont pas évidents a priori.* »

Le jeu Motus, dans sa nouvelle version entièrement redessinée par Muriel Logist, est disponible auprès de l'asbl Question Santé dans le cadre d'une formation d'une demi-journée (PAF : 10 €/personne). Renseignements : 02/512.41.74, info@questionsante.org

UNE ENQUÊTE EN MILIEU SCOLAIRE

Le projet pilote de prévention des assuétudes en milieu scolaire a démarré en 2008¹. Les Points d'Appui aux écoles en matière de prévention des Assuétudes (PAA) ont été confiés aux Centres Locaux de Promotion de la Santé. Leur mission est d'effectuer un état des besoins des acteurs scolaires et de l'offre d'actions de prévention, de favoriser la création et le renforcement de réseaux, de partenariats, et de diffuser ces informations. Pour ce faire, le CLPS de Bruxelles a notamment décidé de constituer un comité de concertation² et de mener une enquête dont voici les premiers résultats.

Mais, d'abord, quelques précisions sur la méthodologie. Le choix s'est porté sur des entretiens semi-directifs, individuels et collectifs. L'entretien semi-directif a notamment pour objectif l'exploration des pratiques et des représentations sociales. Les questions sont volontairement ouvertes : il s'agit de récolter ce qui vient et non pas de diriger l'entretien en fonction de ce que l'on voudrait entendre. Les écoles ont été sélectionnées afin que l'échantillon soit représentatif à la fois des réseaux et des filières d'enseignement, des implantations géographiques et de la diversité des contextes d'enseignement. Ce sont les directeurs des établissements contactés qui ont désigné les personnes à rencontrer.

Au total, 45 acteurs scolaires adultes ont été interrogés : 26 en individuel et 19 en groupes. La quasi totalité des dix-neuf communes de l'agglomération sont représentées dans cet échantillon. Les différents niveaux socio-économiques sont aussi pris en compte. Des CEFA ainsi que leurs acteurs spécifiques (accompagnateurs, par exemple) sont inclus dans l'enquête. La matière récoltée représente de nombreuses heures d'interviews enregistrées, retranscrites, travaillées, recoupées et analysées. Voici maintenant quelques constats qui se dégagent des trois premières questions de l'enquête.

Les comportements à risque

De manière générale, les acteurs scolaires semblent percevoir les comportements à risque des jeunes en fonction de leur propre position professionnelle au sein de l'école. Ainsi, les types de comportements cités par les enseignants sont liés aux effets qu'ils ont sur la gestion de la classe et sur la scolarité. Plus de la moitié des enseignants interrogés citent en premier lieu la consommation d'alcool. Celle-ci semble particulièrement les inquiéter en raison des effets qu'elle peut avoir sur la santé et de la dépendance qui pourrait s'installer. Vient ensuite la consommation de cannabis.

Même si l'usage est mentionné comme pouvant être fréquent et pas toujours bien géré, il ne semble pas inquiéter pour ses effets sur la santé des élèves mais bien pour les comportements qu'il génère : décrochage scolaire, réactions plus ou moins violentes de l'élève... Enfin, de l'avis des enseignants, le jeune semble difficilement pouvoir se passer d'Internet, du GSM et des jeux électroniques. Ces comportements affectent ce qu'ils nomment l'hygiène de vie et engendrent fatigue, manque de concentration et repli sur soi. Pour ces enseignants, ils semblent relever exclusivement de l'éducation parentale.

Du côté des directeurs, plus éloignés des élèves, le comportement à risque le plus cité est le décrochage scolaire. Selon eux, il est soit la conséquence de divers comportements « déviants », soit la cause de comportements « dangereux » (mauvaises fréquentations, perturbation au cours quand l'élève revient...) qui détournent l'élève de son parcours scolaire et des autres. Les directeurs citent la consommation de cannabis quand ils parlent du décrochage mais jamais quand ils abordent les drogues à proprement parler. Cette constatation vaut aussi pour les enseignants : fumer des joints est inquiétant pour les comportements que cela peut entraîner, comme le décrochage scolaire, mais pas en termes d'effets sur la santé. Il faut noter que plus aucun directeur ne nie la présence de drogues ou de consommateurs de drogues dans son école!

Les éducateurs, les agents PMS et les infirmières PSE voient les comportements à risque des jeunes en regard d'un contexte, dans une approche globale. Les éducateurs parlent avec inquiétude du mal-être des jeunes, de problèmes d'ordre psychologique qui peuvent aller jusqu'au suicide. Quand on les interroge plus spécifiquement sur les assuétudes, ils évoquent la consommation d'alcool. Le cannabis et Internet ne sont pas cités. Les éducateurs semblent avoir une place importante auprès des jeunes, un contact plus direct, plus fréquent et plus individualisé.

Les PMS et PSE parlent de comportements typiques de l'adolescence, qui poseraient plus problème aux adultes qu'aux jeunes eux-mêmes, et préconisent davantage un travail avec les adultes. Ils voient les comportements à risque des jeunes avec un regard plus « psy », plus global et pas du tout centré sur la consommation d'un produit. Ceci peut s'expliquer par leur profession et leur place plus extérieure à l'école.

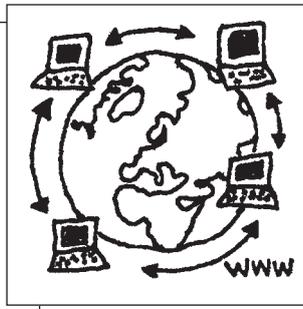
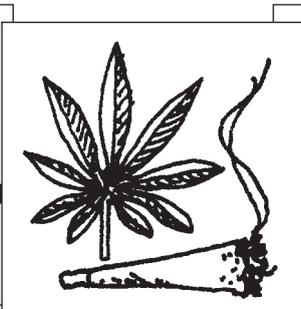
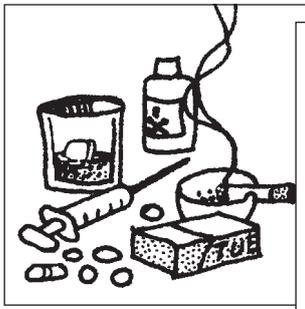
La gestion des comportements à risque

Comment sont gérés les comportements à risque ainsi perçus ? Deux grandes caractéristiques : une gestion au cas par cas et un système de règles informelles. La quasi totalité des acteurs interrogés (enseignants, directeurs, éducateurs, PMS, PSE) répondent qu'ils agissent au cas par cas et gèrent individuellement les problèmes. Tous sont préoccupés par le bien-être des élèves. Il semblerait néanmoins que les faits « graves » de consommation de drogue soient rares. Les enseignants et les directeurs réagissent quand un comportement pose problème en classe ou à l'école : c'est du travail en urgence, seul ce qui est visible et qui perturbe la vie scolaire est pris en compte. On n'est donc pas dans une démarche de prévention. Les PMS, quant à eux, dénoncent cette façon de procéder, apparemment due à l'angoisse des adultes. Ils reçoivent d'ailleurs des jeunes qui n'identifient pas de problème et ne comprennent souvent pas pourquoi on les envoie consulter...

Par rapport à cette gestion au cas par cas, l'école véhicule un système de règles informelles, malgré un règlement connu et respecté de tous. Ces réponses informelles portent sur les personnes-ressources et sur les faits eux-mêmes : il y a discussion en cas de simple consommation, la discussion est plus approfondie s'il y a possession et, en cas de trafic, le renvoi est immédiat et sans appel. Par ailleurs, en fonction de la « gravité » des faits, la première personne vers qui les ensei-

¹ Pour plus de détails sur le projet, voir Promouvoir la santé à l'école n° 16, décembre 2006.

² Le comité de concertation réuni par le CLPS comprend en 2010 le Service PSE de la Ville de Bruxelles, le Centre PMS de la Communauté française de Woluwe, l'Institut des Arts et Métiers, le CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance) de Saint-Gilles, le Service communautaire de promotion de la santé SIPES-ULB, ainsi que six associations : le FARES (Fonds des Affections Respiratoires), Infor-Drogues, Modus Vivendi, le Pélican, la Plate-Forme Prévention Sida, Prospective Jeunesse.



gnants se tournent est l'éducateur, ensuite le PMS et/ou le PSE et, en dernier recours, ils consultent le directeur. La rencontre avec celui-ci se fait souvent en collaboration avec d'autres professeurs, avec le PMS...

Ces deux réponses semblent liées : si une consommation est détectée chez un élève, l'enseignant en parle avec l'éducateur. S'il y a consommation et détention avec décrochage scolaire, l'enseignant envoie le jeune au PMS car il estime qu'il faut « lui parler ». S'il y a trafic dans ou hors de l'école, l'élève est directement signalé au directeur et très souvent renvoyé.

Attentes et/ou besoins des acteurs scolaires

La majorité des enseignants et des directeurs interrogés ont un sentiment d'impuissance, d'inutilité, et sont démunis face à ces comportements. Les enseignants parlent aussi de leur solitude face à la gestion de ces comportements à risque : « Je pense qu'on tente d'étouffer le problème dans les écoles et, quand il survient, hé bien le prof improvise et, si c'est

un jeune prof qui ne sait pas quoi faire, hé bien tant pis pour lui. C'est la débrouille ! » Cela peut parfois aller jusqu'au désarroi total. Dans ce cadre-là, les seules questions clairement formulées par les enseignants sont : que faire en direct ? Comment être certain qu'un élève a consommé ? Comment savoir ce qui a été consommé ? Il semblerait également que les enseignants acceptent mal de paraître ignorants face au jeune. Pour agir, ils doivent être certains qu'il y a consommation.

Paradoxalement, malgré leurs sentiments de solitude et d'impuissance, les professeurs que nous avons interviewés n'expriment aucune demande de formation. On peut émettre l'hypothèse que cette thématique ne leur fait plus peur : « Avant c'était tabou de parler de drogues (il y a plus ou moins dix ans) mais maintenant tout le monde sait qu'il y a de la drogue dans toutes les écoles. Les acteurs scolaires ne se sentent pas paumés face à cela actuellement. »

Les directeurs manifestent majoritairement un besoin de savoir qui fait quoi, ils seraient

demandeurs d'une information centralisée : « Il y a beaucoup d'organismes et d'initiatives mais tout cela est morcelé et émietté (...). Donc ce qui serait bien c'est d'avoir un interlocuteur unique que l'on peut contacter. Celui-ci orienterait, suivant la gravité du dossier, vers tel ou tel service. Nous fonctionnons par ouï-dire. On n'est pas bien structuré par rapport à cela... » Ne sachant où aller, les directeurs font parfois appel à la police, même s'ils se demandent comment sanctionner et aider en même temps : « On est dépassé quand il y a consommation (...). On devrait pouvoir appeler la police mais on doit aussi penser à venir en aide à ces jeunes qui consomment... »

Voilà donc pour ces premiers constats. L'ensemble des résultats de l'enquête ont été affinés avec le concours de SIPES-ULB et seront retravaillés au sein du comité de concertation. Cela fera l'objet d'une communication publique fin 2010.

Isabelle Boquet et Dominique Werbrouck
CLPS de Bruxelles

CONFLITS ET CRISES À L'ÉCOLE

LES ÉQUIPES MOBILES

Dans le précédent numéro, nous avons notamment évoqué la gestion d'une situation consécutive au suicide d'un élève. Fort heureusement, les crises en milieu scolaire sont rarement aussi dramatiques mais, sous un jour plus banal, elles peuvent néanmoins se révéler graves voire carrément menaçantes: de « simples » conflits internes peuvent même mettre en question le devenir d'une école. Face à des phénomènes comme le décrochage, l'exclusion ou la violence, les établissements peuvent faire appel, depuis plusieurs années, aux équipes mobiles instituées par la Communauté française. Pour en savoir plus, nous avons rencontré Vincent Pieters, psychologue.

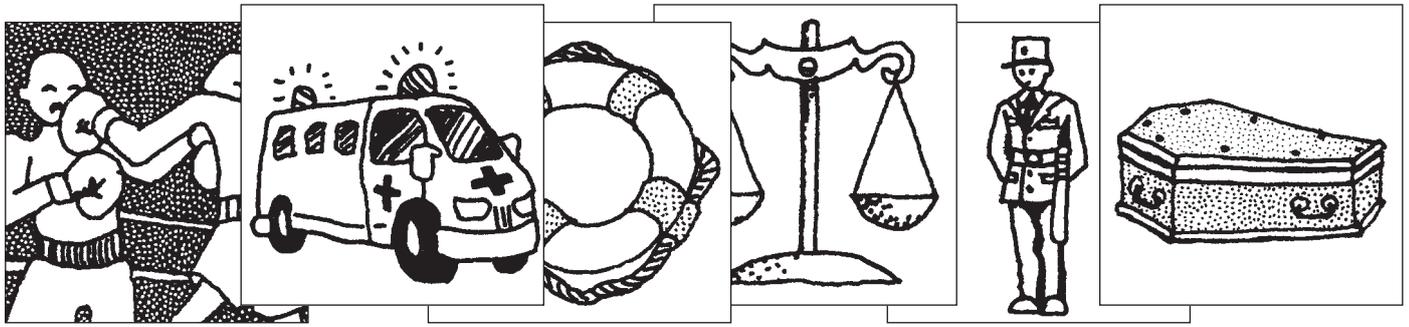
D'abord, qui sont les membres de ces équipes ? « Nous sommes vingt-cinq au total, avec une diversité de profils et d'origines professionnelles : psychologues, travailleurs sociaux, criminologues, éducateurs, sociologue, enseignants et même journaliste ; nous venons du privé, de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale ou de la recherche universitaire. Cette diversité était voulue : on souhaitait avoir une pluralité de regards sur les problématiques rencontrées. » Le service a été créé suite au décret du 12 mai 2004. Souvenez-

vous : on parlait à l'époque de "l'école des caïds", l'idée étant de rassembler dans les mêmes établissements les élèves posant de gros problèmes ! Cette idée n'a heureusement pas été concrétisée mais un volet préventif a vu le jour pour intervenir face à la violence – au sens large du terme – et aux diverses formes de décrochage scolaire (absentéisme, comportements perturbants, etc.).

Les équipes sont décentralisées (Charleroi, Mons, Liège, Namur, Bruxelles...) et dépendent

de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire : « Ce sont les directions ou les pouvoirs organisateurs qui peuvent faire appel à nous. Sauf urgence, il faut envoyer une demande écrite à la DGEO³, qui fait le dispatching. Le service prend alors contact avec l'école et procède à une analyse de la demande : nous pointons ce qui est particulier à cette situation, à ce contexte, et nous

³ M^{me} Hanse, Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, 1 rue Lavallée, 1080 Bruxelles.



proposons un plan d'action qui tient compte de ces particularités. Le plan peut donc varier sensiblement d'un endroit à l'autre, même s'il s'agit a priori de la même problématique. Par exemple, si une direction a des difficultés avec l'équipe pédagogique, en fonction de l'analyse de la demande et du contexte, on pourra proposer tantôt de mettre tout le monde autour de la table, tantôt de travailler le mode de communication du directeur. »

Les demandes les plus fréquentes portent sur le décrochage scolaire et la gestion des conflits. « Par rapport au décrochage, nous travaillons tantôt directement avec les élèves, tantôt avec les parents quand les enfants sont dans l'enseignement primaire. Les parents peuvent refuser notre intervention mais l'équipe mobile est un peu le service d'aide de "dernière ligne" par rapport à une infraction à la loi. Nous leur rappelons le cadre légal : l'enseignement est obligatoire, comment vont-ils s'y prendre avec leur enfant ? L'objet de ce travail est le projet scolaire du jeune mais aussi sa santé mentale. Le but est de le ramener vers l'école ou, s'il est sur le point de la quitter en raison de son âge, vers un projet de vie. Nous établissons bien entendu des partenariats avec le Centre PMS, le Service PSE, le SAJ ou le SPJ voire la police, selon le cas. »

Face à un conflit interne, l'intervention de l'équipe peut prendre diverses formes, toujours au cas par cas : « Nous travaillons sur la dynamique du groupe-classe en ouvrant des espaces de parole, en essayant d'améliorer la communication ; nous intervenons alors en soutien de l'enseignant titulaire, notre intervention étant limitée dans le temps. Nous pouvons assurer l'accompagnement d'une équipe éducative en travaillant sur des projets, des objectifs : par exemple un règlement d'ordre intérieur, la dynamique d'équipe, la cohérence du projet pédagogique. Cela peut aussi prendre la forme d'un coaching plus individuel avec le directeur : par exemple, à partir des questions qu'il se pose sur ses difficultés relationnelles avec des enseignants, des parents ou des élèves, on cherche à trouver des solutions concrètes. Nous proposons également des formations à la gestion des conflits, à la construction d'une équipe, aux outils de communication... Ce sont parfois des inter-

ventions ponctuelles mais, le plus souvent, elles sont assorties d'un suivi qui peut prendre les diverses formes que je viens d'évoquer. »

Les situations de crise peuvent être aiguës et soudaines mais aussi plus durables. Ces dernières se manifestent par des conflits entre enseignants, entre parents et enseignants, entre élèves et enseignants, entre enseignants et direction, entre direction et pouvoir organisateur, ou même parmi le personnel ouvrier : « On peut se trouver face à du harcèlement moral (nous collaborons dans ce cas avec la médecine du travail), à une situation d'abus sexuel, à des tensions graves entre parents suite à une bagarre entre élèves, à une fracture au sein de l'équipe éducative... Le fonctionnement de l'école peut en être durement affecté : rumeurs, dépressions, mises à l'écart. Il est arrivé que des écoles soient menacées de fermeture à cause de conflits de ce genre. Nous cherchons alors à rétablir un fonctionnement aussi satisfaisant que possible. Ce n'est pas toujours de la médiation car, pour qu'il y ait médiation, il faut que toutes les parties soient preneuses. Il suffit parfois de travailler avec l'une des parties : quelqu'un qui se repositionne, qui modifie quelque chose dans son comportement, et d'autres changements peuvent s'ensuivre. Mais le résultat peut aussi être le départ d'une personne... »

D'autres situations de crise prennent la forme d'une urgence suite à un incendie, une agression, un viol, un suicide – bref, tout événement potentiellement traumatisant : « Nous intervenons alors dans les 24 heures, sur simple coup de fil : nous faisons une brève analyse de la demande, au téléphone, et nous identifions avec le demandeur les ressources dont il dispose sur place : le Centre PMS, le Service PSE, un Service d'Aide aux Victimes, etc. Nous mettons à disposition le personnel nécessaire en fonction de la situation concrète et du nombre de personnes touchées. Si celles-ci sont nombreuses, un membre de l'équipe mobile prend un peu de recul pour coordonner le travail. Le but est que les personnes qui ont vécu l'événement retrouvent leur fonctionnement "normal" le plus vite et le mieux possible. Il faut au moins diminuer le temps de leur souffrance. Ce sont des interventions assez brèves : de l'ordre de deux semaines, contrairement

aux autres qui peuvent s'étendre sur deux mois voire deux ans, dans le cas d'un accompagnement au long cours. »

De manière générale, cependant, l'ambition des équipes mobiles est en quelque sorte de partir le plus vite possible : « Nous devons aider les personnes à se passer de nous, à retrouver leur autonomie. Nous voyons avec elles si ce qui a été mis en place sera durable. Un autre principe est la confidentialité – même si nous sommes fonctionnaires : l'Administration respecte tout à fait cette règle. On fait appel à nous parce que nous apportons un regard extérieur : nous ne sommes en rien liés à l'école. Et on ne risque pas de nous croiser par la suite : les gens peuvent "craquer", vider leur sac devant nous. C'est un peu la position de l'urgentiste par rapport à celle du médecin de famille, qu'on reverra souvent : il y a peut-être des choses qu'on préfère le voir ignorer. »

(Pour de plus amples informations : Patricia Buyl, Secrétariat du Service des recours et de l'assistance aux établissements scolaires, 02/690.83.56.)

« Promouvoir la santé à l'école » est réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé / Question Santé asbl,

72 rue du Viaduc, 1050 Bruxelles.

Tél.: 02 512 41 74 – Fax : 02 512 54 36

Courriel : question.sante@skynet.be

Site : www.questionsante.org

Secrétaire de rédaction : A. Cherbonnier

Conseil de rédaction : Philippe Demoulin, Sabine Dewilde, Fabienne Henry, Madhy Kosia, Sophie Lefèvre, Roger Lonfils, Carine Meert, Raymond Moriaux, Catherine Spiece, Patrick Trefois.

Maquette : Muriel Logist

Les articles non signés sont de la rédaction.

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Editeur responsable :

D' Serge Carabin,
44 boulevard Léopold II,
1080 Bruxelles.

